

# SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

---  
MERCREDI 3 DECEMBRE 2025 à 18H30  
---

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, **sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.**

Date de convocation du Comité : 27 novembre 2025

**PRESENTS** : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, VERGER, EMERAUD, FERRARIS, CONSTANTIN, ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, DURAND, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN, CHAVANON, COURBOU, Mmes FRACHON, GAUDET, MM. GRILLET, LELONG, MONIN, Mme TISSERAND.

Départ de Mme HARTMANN à 19h30

**EXCUSES** : MM. BARRET, GARCIA, GRANGER, Mmes MOREL, STIVAL

Secrétaire de séance : Louis BALLY

\*Pouvoirs : de Mme STIVAL à M. GRILLET

de Mme HARTMANN à M. CHAVANON à compter de la délibération 2025 04 02.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 24 septembre 2025,
- Rapport d'orientations budgétaires,
- Tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- Vote des tarifs de l'eau potable,
- Tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- Vote des tarifs de l'assainissement collectif et non collectif,
- Bordereau des prix « travaux de branchements et autres prestations »,
- Programme pluri-annuel d'investissement eau potable 2026,
- Programme pluri-annuel d'investissement assainissement 2026,
- Décision modificative N°4 budget assainissement
- Modalités d'application de la PFAC pour les locaux recevant du public,
- Reversement des redevances assainissement à la CC des Vals du Dauphiné,
- Vente d'une parcelle à SALAGNON à CELLNEX (modification),
- Irrécouvrables,
- Création d'un poste d'adjoint technique,
- Convention de fonctionnement de l'interconnexion entre le SEA et le SEPECC à Faverges,
- Convention avec TOTEM/ORANGE pour la facturation des accès aux ouvrages,
- Demande de subvention pour le programme d'actions 2026 du captage de Sermérieu à l'Agence de l'Eau RMC,
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- Informations au Comité,

- Questions diverses.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## II. PRESENTATION DU R.O.B. ET DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Délibération 2025 04 01

### RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Président laisse la parole à Florence BOSSY, directrice administrative et financière qui rappelle que, depuis quelques années, le Syndicat s'appuie sur le schéma directeur d'eau potable établi par le Cabinet Merlin et l'étude prospective financière de KPMG permettant de projeter les orientations budgétaires du Syndicat sur la période 2020 - 2030.

#### *Evolution du service :*

Nombre d'abonnés :

2022	2023	2024	Evol. 2024/2023	2025	Evol. 2025/2024
14 090	14 286	14 436	1,05%	14 617	1,25%

La prospective financière prévoyait un scénario avec une hausse annuelle de + 0.90 % par an.

Volumes facturés (m<sup>3</sup>) :

(purgés des dégrèvements et autres consommations de service)

2022	2023	2024	Evol. 2024/2023	2025	Evol. 2025/2024
1532401	1587531	1578389	-0,58%	1518230	-3,81%

Soit une consommation moyenne/an/abonné de 103.87 m<sup>3</sup> alors qu'elle se situait à 106.02 m<sup>3</sup> sur 2024 (111.12 m<sup>3</sup>/abonné en 2023). Il est à noter que le comportement des usagers change depuis 2 ans, avec des consommations plus sobres en diminution pour 2025 de -3.81 %. La planification des tournées de relèves se font de février à juin, depuis 2024, nous sommes donc sur le même périmètre sur ces 2 années. Cette baisse conséquente de la consommation entraîne une prudence accrue de l'estimation des recettes pour le BP 2026.

### PROJET de COMPTE ADMINISTRATIF 2025, RESULTATS ET RESTES A RÉALISER

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

### FONCTIONNEMENT – DEPENSES

#### Chapitre 011 Charges à caractère général

Il est proposé de reconduire les autorisations de dépenses au chapitre 11 au niveau des montants du chapitre à la clôture en intégrant toutefois les augmentations importantes des fournitures, des matières premières et des coûts d'énergie, des missions de contrôles complémentaires réglementaires (ballons antibéliers), la maintenance informatique sera en hausse également en raison de l'acquisition de nouveaux modules pour la gestion des abonnements et de la radio-relève, la mise en place d'une ligne fibre dédiée, l'évacuation des déchets d'amiante, portant le montant des autorisations de dépenses au chapitre à :

#### Chapitre 11

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP 2025	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
1784788€	2041899€	1920000€	-6,0%	135212€	7,6%	2040000€	6,3%

Les accords-cadres conclus avec CHRISTAUD, ELECTREAU, les entreprises de TP TPGP et GUINET garantissent une stabilité des prix pour les fournitures et les interventions d'entretien, réparations ou créations de réseaux sur 2025 ; ces postes étaient en augmentation sur l'année 2024. L'électromécanique est en hausse de 2,20 % ; l'entretien des espaces verts de + 3,30 %.

#### Chapitre 12 Charges de personnel

Il est proposé d'augmenter les inscriptions au chapitre pour prendre en compte les évolutions de charges liées aux avancements de grade, promotion internes et recrutement de + 4 % (incluant +2 % pour **Glissement vieillesse-technicité**).

Les hausses principales de cotisations s'élèvent à :

CNRACL en 2025 = 34.65 % en 2026 37.65 % soit une hausse de 8.7 %

MNT santé participation de la collectivité territoriale = 15 €/agent

Le coût des indemnisations temporaires versées aux deux agents du service Eau en APE s'établit à 33 K€ pour 2025. Cette dépense sera reconduite en 2026, dernière année de versement, pour un montant de 34 K€. L'année 2025 comporte également une charge exceptionnelle liée à leur départ de 75 K€.

Un recrutement a été mené, en octobre 2025, afin de renforcer les capacités du service Eau en matière d'accueil téléphonique, de traitement des devis et de facturation. Ceci vise à dégager du temps pour le chef de service et la responsable de service, qui ont dû assumer de nouvelles missions depuis le départ de deux agents en début d'année 2025. Cet emploi doit être considéré comme durable.

Il est prévu une augmentation du chapitre sur 2026 pour la pérennisation de ce recrutement (poste d'adjoint technique à créer) au service eau.

L'effectif des services assainissement et administratifs reste stable et ne verra pas d'autre recrutement sur 2026.

A noter que le chapitre 12 comprend les charges des personnels eau et assainissement. Le budget assainissement reversant une participation au budget eau.

Un adjoint technique a été recruté au service assainissement début septembre à la suite de l'affectation d'un des agents du service au contrôle des branchements d'assainissement collectif (nouvelle activité).

En tenant compte de ce paramètre, et des postes à pourvoir l'inscription au chapitre serait portée à :

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP 2025	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
1939403€	1976225€	1950712€	-1,3%	11309€	0,6%	2028740€	4,0%

#### Chapitre 66 Charges financières

Deux emprunts ont été réalisés sur 2025, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 2 853 188 € remboursable sur 40 ans, avec des échéances semestrielles.

La 1<sup>e</sup> échéance a été réglée au 01/10/2025. Les charges financières augmentent donc sur 2025 et s'élèvent à 248 418 € contre 162 158 € en 2024.

Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt sur 2026.

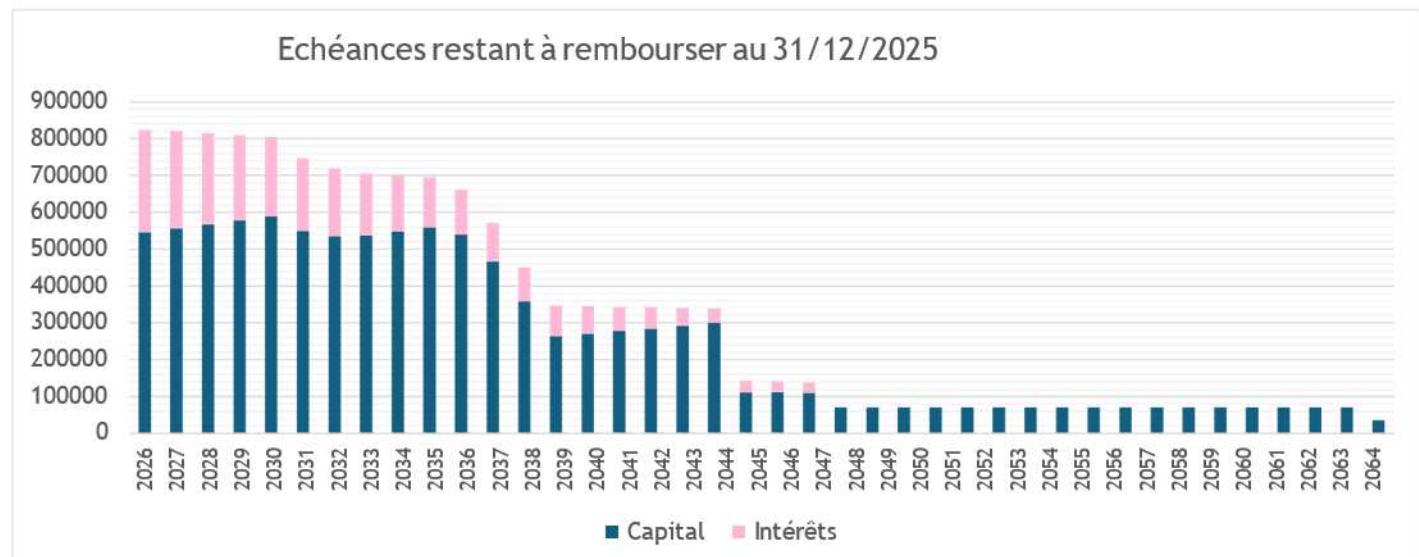
La ligne de trésorerie a été renouvelée pour un montant de 1 M€ contre 1,5 M€ sur 2024-2025. Le coût des intérêts de non-utilisation sera donc abaissé.

Pour couvrir les charges d'intérêts des emprunts et les intérêts de la ligne de trésorerie, en hausse il est proposé d'inscrire en montant de dépenses au chapitre 66 :

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP 2025	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
162158€	313924€	248418€	-20,9%	86260€	53,2%	280465€	12,9%

A noter : les recettes financières voient, elles, une recette de + 15 K€ ce qui vient compenser les charges financières occasionnées par une ligne de trésorerie, le cas échéant (non sollicitée sur 2025).

L'évolution de la dette montre l'amorce d'une baisse conséquente entre 2038 et 2039.



## FONCTIONNEMENT – RECETTES

### Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Un événement prévu en 2026 entraînera une baisse des recettes d'assainissement pour les trois communes des VDD (La Tour-du-Pin, Saint-Jean-de-Soudain et La Chapelle-de-la-Tour). Ces recettes sont enregistrées dans le budget Eau, transférées au budget assainissement puis faisaient l'objet d'un reversement aux VDD, ce qui en fait une opération neutre pour notre syndicat pour un montant annuel estimé à 278 K€ HT.

Après constatation d'une baisse des volumes de consommation depuis 2 années, et contrairement à ce que prévoyait la prospective financière, nous prévoyons une recette légèrement inférieure à 2025 pour intégrer cette tendance baissière.

La revalorisation des tarifs prévue pour 2026 ne concernera qu'un tiers de l'exercice, la facture de janvier étant calculée sur la base des tarifs de 2025 et portant sur une consommation majoritairement réalisée l'année précédente. Le montant total des recettes s'élèverait par conséquent à 7 200 000 € pour 2026.

#### Ventes eau, assainissement et redevances:

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP 2025	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
7175760€	7512222€	7422474€	-1,2%	246714€	3,4%	7200000€	-3,0%

#### Travaux et Ventes prestations de services (hors hausse de tarif à prévoir pour 2026):

Le montant des travaux est en baisse depuis 2024. Pour rappel en 2023 et 2022 nous avions réalisé respectivement 347 017 € et 364 952 €.

Le budget a été ajusté en fonction de cette tendance, qui suit les difficultés du marché de l'immobilier. Néanmoins sur 2025 les recettes sont réalisées pour le montant prévu.

Sur 2025 seuls 64,4 % des devis chiffrés ont été signés. Nous pouvons noter une légère amélioration par rapport à 2024 qui se situait à 59% de réalisations.

Le service SPANC est en diminution de -50 %. Les services indiquent avoir essuyé une centaine de refus de contrôles sur la commune de St-Chef. Une discussion s'ensuit sur l'incompréhension vis-à-vis de ces contrôles. Les abonnés craignent d'être dans l'obligation d'engager des travaux coûteux à la suite de ces contrôles et donc sont tentés de les refuser. Le terme « contrôle » peut également engendrer un rejet. Une communication accrue sur le sujet pourrait faciliter l'acceptation de la prestation, bien qu'une information ait déjà été faite auprès des usagers.

Recettes travaux et prestations serv.

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP 2025	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
Travaux	292517€	290000€	290423€	0,1%	-	2094€	-0,7%
PFAC	289500€	215000€	277500€	29,1%	-	12000€	-4,1%
Contrôles ANC	130293€	180000€	88495€	-50,8%	-	41798€	-32,1%
Contrôles AC	14280€	18000€	15690€	-12,8%	-	1410€	9,9%
Dépotages	16090€	17800€	27563€	54,8%	-	11473€	71,3%

M. GIRAUD demande combien d'installations ANC compte le SEPECC. Florence BOSSY répond qu'il y a environ 4500 installations qui relèvent du SEPECC.

## INVESTISSEMENT - DEPENSES

### Chapitre 21 et 23 Immobilisations corporelles et incorporelles

Il est proposé de reconduire les autorisations de dépenses :

- Au chapitre 20 pour 20 000 € (requêteur pour remplacer BO, logiciel gestion de régie)
- Au chapitre 21, peu de dépenses réalisées sur 2025 par rapport au budget prévu. Sur 2026, des achats de matériels sont prévus pour 400 000 €

Concernant le chapitre 23, il est proposé d'inscrire en autorisation de dépenses une estimation du montant du programme de travaux 2026, soit 1 831 878 € (en hausse par rapport au documents préparatoires transmis) auxquels s'ajouteront les restes à réaliser de 2025.

Suite à une question, il est précisé que ces montants concernent exclusivement l'eau potable.

En fonction des décisions qui seront prises lors de la clôture de l'exercice et du budget primitif, ce chapitre pourra être revu.

	Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP25	Variation en € 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budgétaire pour 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
Chap. 20	29976€	42000€	30124€	-28,3%	148€	0,5%	20 000€	-33,61%
Chap. 21	367671€	574339€	123 922€	-78,4%	- 243 749€	-66,3%	400 000€	222,78%
Chap. 23	1524368€	4068415€	2667176€	-34,4%	1142809€	75,0%	1 831 878 €	-45,59%
Chap. 23 RAR		1098668€						

Question : comment le Syndicat est-il protégé par rapport au risque informatique ?

Florence BOSSY explique que le SEPECC a un premier Firewall chez OVH et un second (WATCHGUARD) vient d'être rajouté récemment.

M. GIRAUD s'interroge sur les restes à réaliser en hausse au chapitre 23 : est-ce que cela signifie que les travaux prennent de plus en plus de retard ?

Florence BOSSY explique, qu'au budget 2025, l'Agence de l'Eau nous avait demandé d'avancer très vite sur le dossier de l'interconnexion de Faverges alors que la répartition financière des travaux n'était pas encore figée, le SEPECC a donc décidé d'emprunter. Il s'est ensuite avéré que le montant restant à charge du SEPECC était bien moindre laissant des fonds libres à disposition qui seront reportés et serviront aux investissements 2026. Néanmoins, les retards sont essentiellement constatés au niveau du dépôt des situations des entreprises.

### Chapitre 16 EMPRUNTS

L'emprunt contracté sur 2025 a été réalisé pour 2 853 188 €. Les fonds ont été versés en août 2025. Les charges en capital de dette en 2025 ont évolué en fonction de la 1<sup>e</sup> échéance de remboursement liquidée au 01/10/2025

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budgétaire pour 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
365117€	498 850€	498 512€	-0,1%	498 512€	36,5%	543 980€	9,1%

## INVESTISSEMENT – RECETTES

*Chapitre 10 Dotation, Fonds de réserves et divers*

Le résultat de la section exploitation est prévu en affectation de résultat à la section investissement pour un montant qui sera ajusté lors du vote du budget.

*Chapitre 16 Emprunts*

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur l'exercice 2026.

Estimation pour 2026	Réalisé sur 2025
-	2 853 188 €

## Chapitre 13 Subventions

	Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation 2025/2024	% Variation réalisé 2025/2024	Estimation budgétaire pour 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
	767087€	2529531€	681926€	-73,0%	681926€	-11,1%	- €	-
RAR	453621€							

## – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

*Evolution du service :*

### Nombre d'abonnés :

Groupe	2022	2023	2024	Evol. 2024/2023	2025	Evol. 2025/2024
Asst collectif	7614	7923	7959	0,5%	8 198	3,00%
ANC					6 071	
AC autres coll.					55	

Pour l'année 2025, il faut considérer que le nombre d'abonnés indiqué pour 8 198 comprend environ 980 abonnés des VDD.

La hausse de 3% représente uniquement des nouveaux raccordements sur réseau existant, il n'y a plus d'extension du réseau.

### Volumes facturés (m<sup>3</sup>) :

2022	2023	2024	Evol. 2024/2023	2025	Evol. 2025/2024
742 668	783 511	765 900	-2,25%	716 168	-6,49%

La prospective financière présentée par KPMG prévoyait un scénario avec une hausse annuelle de + 0,90 % par an.

Or pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, et parallèlement aux volumes d'eau potable facturés, les volumes sont en baisse ce qui nous amène à rester prudents sur l'estimation des recettes 2026.

Soit une consommation moyenne/an/abonné en 2025 de 87.35 m<sup>3</sup> (2024 : 96.23 m<sup>3</sup>).

Sur 2025 nous constatons de nouveau que le comportement des usagers change peu à peu, devenant plus vertueux, encouragé par un discours de sobriété mais également par la hausse des prix.

## **PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2025, RESULTATS ET RESTES A REALISER**

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

#### **FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

##### *Chapitre 11 Charges à caractère général*

Il est proposé de reconduire les autorisations de dépenses au chapitre 11 au niveau des montants du chapitre à la clôture en intégrant toutefois les augmentations des fournitures, des matières premières et des coûts d'énergie portant le montant des autorisations de dépenses au chapitre à 800 000 €.

De même que pour le budget eau, des dépenses supplémentaires doivent être prévues pour la réalisation de contrôles réglementaires supplémentaires.

La mise en place du diagnostic permanent des systèmes d'assainissement a été réalisée sur 2025. Nous poursuivons les missions prévues dans le plan d'action.

Nous maintenons une vigilance particulière sur les coûts des produits de traitement essentiellement issus de la pétrochimie.

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation en € 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget 2026	Evolution budget 2026/ réel 2025
632808€	886126€	720190€	-18,7%	87382€	13,81%	800000€	11,1%

##### *Chapitre 12 Charges de personnel*

Il est proposé d'augmenter les inscriptions au chapitre pour prendre en compte les évolutions de charges liées aux avancements de grade, aux promotion internes et aux éventuelles évolutions du service en cours d'année.

Le recrutement d'un agent a été réalisé au service assainissement au 2<sup>e</sup> semestre 2025 pour palier au transfert d'un agent du service qui s'est vu confier la mission des contrôles de raccordement en assainissement collectif.

Il convient également de tenir compte de la nouvelle répartition des agents dans les services, et de la clé de répartition des agents indirects. D'ailleurs nous verrons plus bas qu'il sera nécessaire de délibérer pour une décision modificative du budget pour ce chapitre. Pour mémoire pour s'approcher d'un budget sincère nous sommes passés d'une répartition de 70% pour l'eau et 30% pour l'assainissement à 60% pour l'eau et 40% pour l'assainissement pour presque tous les agents mixtes. Ce changement est effectif sur 2025.

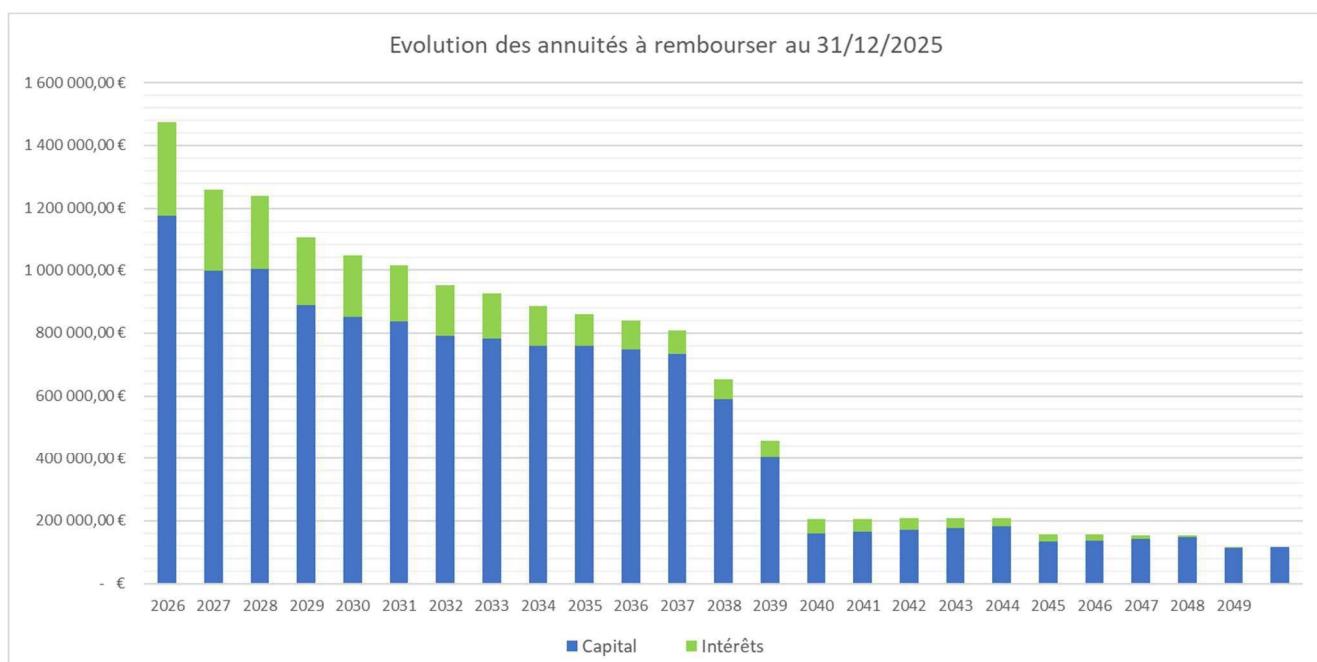
Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation en € 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
618029€	657300€	716132€	9,0%	98103€	15,87%	750000€	4,7%

### Chapitre 66 Charges financières

Aucun emprunt n'a été réalisé sur l'année 2025.

Les charges diminuent conformément à l'évolution des annuités. Seul un emprunt contracté en 2004 est à taux variable (2,11% sur 2025), la dernière échéance est fixée au 15/07/2026.

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation en € 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
291546€	348680€	322368€	-7,5%	30822€	10,57%	286069€	-11,3%



La baisse s'amorce également en 2039.

### FONCTIONNEMENT – RECETTES

#### Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Comme indiqué précédemment dans le chapitre 70 du budget Eau, les recettes diminuent en raison de l'arrêt des facturations pour le compte des VDD, l'estimation pour le budget 2026 à 2 800 000 € est très prudente.

Les prestations de services sont estimées en baisse depuis 2 ans, par prudence le budget est ramené aux montants réalisés en 2025. Le service SPANC est ramené à un nombre de visites de 800 contrôles par an. Il sera nécessaire d'intervenir sur la problématique des refus de rendez-vous en appliquant les pénalités prévues à cet effet dans notre règlement de services, afin de garantir le respect des engagements et d'assurer les prestations planifiées.

### Ventes assainissement :

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation en € 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
2849604€	2916277€	3060000€	4,9%	210396€	7,38%	2 800 000€	-8,5%

### Travaux & Prestations de services :

	Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation en € 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
Travaux	87249€	50000€	90843€	81,7%	3594€	4,12%	90 000€	-0,9%
PFAC	289500€	215000€	277500€	29,1%	- 12 000€	-4,15%	250 000€	-9,9%
Contrôles ANC	130293€	180000€	88495€	-50,8%	- 41 798€	-32,08%	90 000€	1,7%
Contrôles AC	14280€	18000€	15690€	-12,8%	1410€	9,87%	17 000€	8,3%
Dépotages	16090€	17800€	27563€	54,8%	11473€	71,31%	20 000€	-27,4%

### **INVESTISSEMENT – DEPENSES**

#### *Chapitre 20, 21 et 23 Immobilisations corporelles et incorporelles*

Il est proposé d'inscrire les autorisations de dépenses au chapitre 20 et 21 pour faire face à des dépenses nouvelles d'équipements restant à préciser.

Concernant le chapitre 23, il est proposé d'inscrire en autorisation de dépenses une estimation du montant du programme de travaux 2026 à savoir 1 225 193 € (montant revu à la hausse par rapport aux documents préparatoires) auquel s'ajouteront les restes à réaliser de 2025.

En fonction des décisions qui seront prise lors du budget primitif, ce chapitre pourra être revu.

	Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
Chap. 20	5 550€	17000€	16824€	-1,0%	11274€	203,13%	6000€	-64,3%
Chap. 21	72354€	275131€	145428€	-47,1%	73074€	101,00%	100000€	-31,2%
Chap. 23	371272€	399098€	681683€	-22,8%	310411€	83,61%	1 225 193 €	79,7%
RAR		483450€			- €			

### **Chapitre 16 EMPRUNTS**

Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	%Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation 2025/2024	%Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
1054842€	1120650€	1120648€	0,0%	65 806€	6,24%	1 051 331€	-6,2%

### **INVESTISSEMENT – RECETTES**

#### *Chapitre 10 Dotation, Fonds de réserves et divers*

Le résultat de la section exploitation est prévu en affectation de résultat à la section investissement pour un montant qui sera ajusté lors du vote du budget.

## Chapitre 16 Emprunts

Aucun emprunt n'a été prévu en 2025, et il n'est pas non plus envisagé de contracter en 2026.

Estimation pour 2026	Réalisées sur 2025
-	-

## Chapitre 13 Subventions

Seules les subventions notifiées étant inscrites au budget, il n'est prévu aucun montant au chapitre 13.

	Réalisé 2024	Budget 2025	Estimation réalisé au 31/12/25	% Variation réalisé 2025 / BP2025	Variation 2025/2024	% Variation 2025/2024	Estimation budget2026	Evolution budget2026/ réel 2025
	162935€	370738€	166402€	-55,1%	3467€	2,13%	- €	-
RAR	305123€							

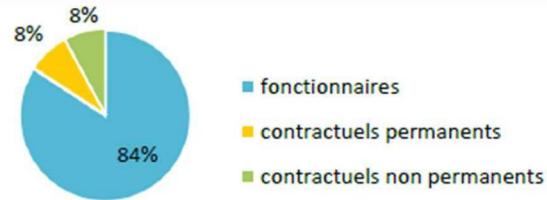
## INFORMATIONS RELATIVES aux EFFECTIFS

### Pour l'année 2024

#### Effectifs

► 38 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 32 fonctionnaires
- > 3 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



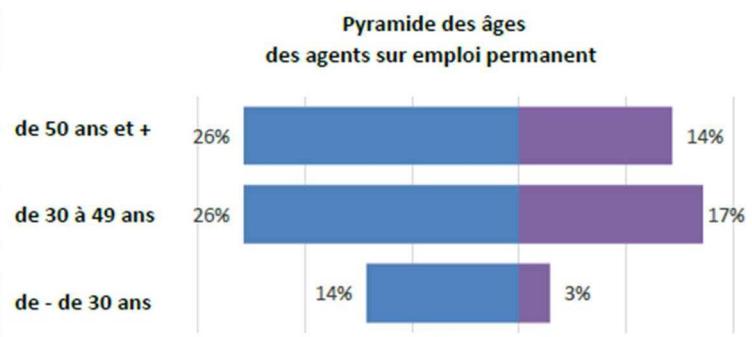
► Aucun contractuel permanent en CDI

#### ► Répartition des agents par catégorie

#### Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,91
Contractuels permanents	50,83
Ensemble des permanents	44,50
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	35,83



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

#### Équivalent temps plein rémunéré

► 37,53 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 31,78 fonctionnaires
- > 3,00 contractuels permanents
- > 2,75 contractuels non permanents

68 305 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



Pour l'année 2025 l'effectif actuel est de 37 agents. Nous serons 36 au 31/12/2025 en raison de la mise en retraite pour invalidité d'un de nos agents.

Le RIFSEEP voté en 2019 est inchangé depuis cette date.

**Montants d'IFSE mensuelle :**

Groupe de fonction	Cadres d'emplois	Montants mensuels IFSE	
		IFSE plancher	IFSE plafond
A1	Attaché territorial Ingénieur territorial	1 000 €	2 000 €
A2		850 €	1 700 €
B1	Rédacteur territorial Technicien territorial	550 €	1 100 €
B2		450 €	900 €
C1	Agent de maîtrise	350 €	700 €
C2	Adjoint administratif	250 €	500 €
C3	Adjoint technique	150 €	300 €

**Montants d'IFSE annuelle :**

Groupe de fonction	Cadres d'emplois	Montants IFSE annuelle	Montants IFSE annuelle				
			IFSE plancher	IFSE plafond	IFSE moyen	IFSE moyen	IFSE moyen
A1	Attaché territorial Ingénieur territorial	2 850 €					
A2		2 750 €					
B1	Rédacteur territorial Technicien territorial	2 650 €					
B2		2 450 €					
C1	Agent de maîtrise	2 250 €					
C2	Adjoint administratif	2 150 €					
C3	Adjoint technique	1 600 €					

Le CIA a été mis en place en 2023, avec un montant plancher de 500€ attribué suivant la grille d'évaluation suivante :

AGENT :		DATE ENTRETIEN :				
		POINT FORT	POINT MAITRISÉ	POINT A AMÉLIORER	TRES INSUFFISANT	EVALUATION PERSONNELLE
<i>Proposition moyenne de points - la cotation peut être intermédiaire</i>						
CONNAISSANCES	Maîtrise des équipements requis pour le travail (Outils, logiciels...)	10	8	5	0	7
SAVOIR	Connaissances théoriques ou techniques liées au poste	5	4	2,5	0	3
	Mise en place de stratégie pour acquérir les connaissances manquantes	5	4	2,5	0	4
	Respect des normes	5	4	2,5	0	5
	Adaptabilité aux changements	5	4	2,5	0	5
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	Capacité à comprendre les objectifs et le respect des consignes	10	8	5	0	7
SAVOIR-FAIRE	Capacité d'exécuter les tâches demandées, fiabilité et qualité du travail	10	8	5	0	10
	Capacité à travailler en équipe et/ou de façon indépendante	5	4	2,5	0	5
	Sens de l'organisation et de la gestion des priorités	10	8	5	0	10
COMPÉTENCES PERSONNELLES	Motivation et persévérance	5	4	2,5	0	5
SAVOIR-ETRE	Pontualité, assiduité et disponibilité	5	4	2,5	0	5
	Respect des règles de la collectivité	5	4	2,5	0	4
	Autonomie, débrouillardise	5	4	2,5	0	3
	Implication dans le travail, rigueur et initiative	10	8	5	0	10
	Qualités relationnelles	5	4	2,5	0	5
CAPACITÉ EXPERTISE / ENCADREMENT	...					
	Si NOTE :		Coefficient			EXEMPLE
	= 0 alors coefficient 0					<i>Prime max : 500,00 €</i>
	Inférieure à 30		0,30			- €
	Supérieure à 30 jusqu'à 50		0,50			250,00 €
	Supérieure à 50 jusqu'à 80		0,70			350,00 €
	Supérieure à 80 jusqu'à 90		0,80			400,00 €
	Supérieure à 90		0,90 à 1,00			entre 450 et 500 €
	PLAFOND CIA x coefficient					- €
	MONTANT DU CIA DE L'AGENT					400,00 €

En l'absence de questions, le Président prend acte de la présentation des rapports d'orientations budgétaires et de la tenue du débat.

### III. TARIF DU SUPPLEMENT DE PRIX DE LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE - Délibération 2025 04 02

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les redevances « pour pollution de l'eau d'origine domestique » et « pour modernisations des réseaux de collecte » (reversées à l'agence de l'Eau) sont remplacées par la redevance sur la consommation d'eau potable et par deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable d'une part, et des systèmes d'assainissement collectif d'autre part.

- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

-Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

-Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

-L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;

-L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

-La contre-valeur de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque abonné du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un « supplément au prix du mètre cube d'eau vendu » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le **coefficient global de modulation** de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable **est estimé à 0,78**.

Il convient de fixer le tarif du « supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu » précité suivant la formule

$$\text{Tarif du supplément} = \text{Tarif de base} \times \text{coefficient de modulation}$$

soit un **tarif de supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable de 0.0468 € H.T./M<sup>3</sup> arrondi à 0.047 €/m<sup>3</sup>.**

En résumé la performance de notre réseau est à améliorer, étant précisé qu'il y a un décalage de deux ans entre la performance de notre réseau et son application à la contre-valeur.

La performance de 2025 impactera la contre-valeur de 2027.

En l'absence de questions, le tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable est fixé à 0.0468 € H.T./M<sup>3</sup> arrondi à 0.047 €/m<sup>3</sup>, à l'unanimité.

### IV. VOTE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE- Délibération 2025 04 03

## TARIFS DES REDEVANCES POUR L'EAU POTABLE -

Le Comité Syndical doit délibérer pour définir le montant des redevances d'eau potable à appliquer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Le Président, au regard de la prospective budgétaire réalisée par KPMG, et des premiers résultats de l'exercice 2025 qui se dessinent, propose une hausse de +3% pour le tarif de l'abonnement domestique/parc + 5% pour le m<sup>3</sup> facturé suivants pour 2026, la redevance de prélèvement qui est une contre-valeur d'une redevance reversée à l'Agence de l'Eau restant inchangée :

### Proposition de tarif

	<b>Tarif 2025 HT</b>	<b>Tarif proposé pour 2026 HT</b>
Part fixe : Abonnement domestique	<b>102.12 €</b>	<b>105.18 €</b>
Part fixe : Abonnement Parc	<b>102.12 €</b>	<b>105.18 €</b>
Part variable : le m <sup>3</sup>	<b>1.52 €</b>	<b>1.60 €</b>
<b>Redevances et contre-valeurs AGENCE DE L'EAU</b>		
Redevance de prélèvement : le m <sup>3</sup>	<b>0.07 €</b>	<b>0.07 €</b>
Redevance consommation eau potable	<b>0.43 €</b>	<b>0.39 €</b>
Redevance performance des réseaux eau potable	<b>0.01 €</b>	<b>0.047 €</b>

ABONNÉS sans assainissement collectif									
FACTURE TYPE POUR une consommation d'eau de 120 m <sup>3</sup> / an	m <sup>3</sup> consommés	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC		% part abonnement
FORFAIT ABONNEMENT DOMESTIQUE		105.18 €	forfait	105.18 €	5.5%	5.79 €	110.97 €		
CONSOMMATION EAU (y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau)	120	1.60 €	m <sup>3</sup>	191.52 €	5.5%	10.53 €	202.05 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT RESSOURCE EAU	120	0.07 €	m <sup>3</sup>	8.40 €	5.5%	0.46 €	8.86 €		296.70 € (A)
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU CONSOMMATION EAU POTABLE	120	0.39 €	m <sup>3</sup>	46.80 €	5.5%	2.57 €	49.37 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PERFORMANCE RESEAUX EAU POTABLE	120	0.047 €	m <sup>3</sup>	5.64 €	5.5%	0.31 €	5.95 €	(A)	
<b>SOUS-TOTAL EAU</b>				<b>357.54 €</b>		<b>19.66 €</b>	<b>377.21 €</b>		
<b>SOUS-TOTAL TOTAL ASSAINISSEMENT</b>				- €		- €	- €		
<b>TOTAL de la FACTURE</b>				<b>357.54 €</b>		<b>19.66 €</b>	<b>377.21 €</b>		
Facture pour 2025								364.73 €	
Valeur de la hausse par rapport à n-1								12.47 €	
								3.42%	
Soit un prix au m <sup>3</sup> TTC hors abonnement de : 2.22 € 0.00222 € le litre									
Prix TTC tout compris pour 120 m <sup>3</sup> (indicateur D102.0) : 3.14 €/m <sup>3</sup>									

Question (M. CHAVANON ?) : est-ce qu'il y a une corrélation entre la hausse des tarifs et celle des impayés ?

Florence BOSSY indique que les impayés sont provisionnés et qu'au regard des évolutions des services, des missions complémentaires à assurer, des investissements indispensables à réaliser, notamment pour améliorer la performance des réseaux, la hausse des tarifs est inévitable.

M. GIRAUD demande si le SEPECC a déjà eu un retour sur la consultation citoyenne des BDD sur le tarif de l'eau.

Le Président indique qu'il a été convié à une réunion sur le sujet ce vendredi 05/12.

M. LELONG indique que les tarifs du SEPECC sont très élevés, par rapport aux VDD ou au Syndicat des Abrets : la facture eau et assainissement est supérieure de 200 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. La part fixe est à 110 € contre 60 à 70 € aux VDD ou au SEA.

Florence BOSSY répond que la hausse a été limitée sur la part abonnement, elle ne connaît pas les investissements réalisés par les VDD ou le SEA, cependant, la structure territoriale du SEPECC avec un territoire étendu pour un nombre d'abonnés plutôt faible au linéaire engendre un coût d'exploitation et

de maintenance par abonné supérieur (pour éclairer le sujet sont jointes en annexe de ce PV des données comparatives entre le SEPECC, les VDD et le SEA)

M. LELONG souhaiterait avoir l'historique de l'évolution des prix depuis une dizaine d'année car il lui semble qu'il n'y avait pas une telle différence entre les différentes structures auparavant.

M. BALLY rappelle que les structures de ces collectivités sont différentes, le linéaire de réseaux, la topographie, la densité ne sont pas comparables. Il explique que le SEPECC a également intégré le SIE du Lac de Moras en 2020, or ce Syndicat n'avait pas investi pendant des années et son réseau était obsolète, des investissements conséquents ont dû être réalisés.

M. LELONG précise que les VDD ont dû rénover quatre stations d'épuration également.

Mme FRACHON souligne que pour les communes à cheval sur plusieurs collectivités, la différence de tarif entre les administrés suivant la structure à laquelle ils sont abonnés est problématique.

Florence BOSSY note qu'un retour sera fait sur l'évolution des tarifs.

Monsieur le Président propose néanmoins de voter le tarif proposé qui est indispensable pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

En l'absence d'autres questions, les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité.

## **V. TARIF DU SUPPLEMENT DE PRIX DE LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Délibération 2025 04 04

- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables.

-Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

-Le montant applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (c'est-à-dire la station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

-L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;

-L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

-La **contrevaleur** de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement sous la forme d'un « **supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement** » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de base de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,09 €HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le **coefficent global de modulation** de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif **est estimé à 0,338**.

Il convient de fixer le tarif du « supplément au prix du m3 facturé au titre de l'assainissement collectif» précité suivant la formule

$$\text{Tarif du supplément} = \text{Tarif de base} \times \text{coefficent de modulation}$$

soit un tarif de supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de **0.03042 arrondi à 0.030 € H.T./M3**.

La performance des systèmes d'assainissement du SEPPECC est plutôt bien notée.

Le tarif de supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de 0.03042 arrondi à 0.030 € H.T./M3 proposé est approuvé à l'unanimité.

## VI. VOTE DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF Délibération 2025 04 05

Le Comité Syndical doit délibérer pour définir le montant des redevances d'assainissement collectif à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président, au regard de la prospective budgétaire réalisée par KPMG, des premiers résultats de l'exercice 2025 qui se dessinent, propose les tarifs suivants pour 2026 :

### Proposition de tarif - Housse de + 3 %

	Tarifs H.T. 2025	Tarif proposé pour 2026 HT
Part fixe : Abonnement	132.22 €	<b>136.19 €</b>
Part variable : le m3	2.70 €	<b>2.78 €</b>
<u>Contre-valeur AGENCE DE L'EAU</u>		
Redevance performance des systèmes d'assainissement	0.01 €	<b>0.030 €</b>

ABONNÉS avec assainissement collectif							au 1er janvier 2026			
FACTURE TYPE POUR une consommation d'eau de 120 m <sup>3</sup> / an		m <sup>3</sup> consommés	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC	% part abonnement	
FORFAIT ABONNEMENT DOMESTIQUE										
CONSUMMATION EAU (y compris la redevance « prélevement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau)		120	1.60 €	m3	192.00 €	5.5%	10.56 €	202.56 €	(A)	105.18 € 35.4%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT RESSOURCE EAU		120	0.07 €	m3	8.40 €	5.5%	0.46 €	8.86 €		297.18 € (A)
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU CONSUMMATION EAU POTABLE		120	0.39 €	m3	46.80 €	5.5%	2.57 €	49.37 €		
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PERFORMANCE RESEAUX EAU POTABLE		120	0.047 €	m3	5.64 €	5.5%	0.31 €	5.95 €		
<b>Sous-total EAU</b>					<b>358.02 €</b>		<b>19.69 €</b>	<b>377.71 €</b>		
FORFAIT ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF										
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT		120	2.78 €	m3	333.72 €	10.0%	33.37 €	367.09 €	(B)	136.19 € 29.0%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT		120	0.030 €	m3	3.60 €	10.0%	0.36 €	3.96 €		469.91 € (B)
<b>Sous-total Total Assainissement</b>					<b>473.51 €</b>		<b>47.35 €</b>	<b>520.86 €</b>		
<b>TOTAL de la FACTURE</b>					<b>831.53 €</b>		<b>67.04 €</b>	<b>898.57 €</b>		
Facture pour 2025							867.90 €			
Valeur de la hausse par rapport à n-1							30.68 €			
Soit un prix au m3 TTC hors abonnement de : 5.28 € 0.00528 € le litre							3.53%			
Prix TTC part assainissement pour 120 m3 (indicateurD204.0) : 4.34 €/m3										

M. LELONG indique qu'aux VDD l'assainissement est à 3.49 € et 3.45 € pour le SEA pour une facture de 120 m3.

Le contrôle du branchement d'assainissement collectif nécessitait une réévaluation importante au regard du coût de revient effectif du contrôle.

Le contrôle sur place nécessite en moyenne 1 heure, parfois à deux agents suivant la configuration des lieux, à laquelle il faut rajouter le suivi administratif (convocation, rédaction du rapport, facturation).

Forfait Diagnostics	Tarifs H.T. 2025	Tarifs HT proposés sur 2026 (+25%)
Contrôle assainissement collectif	120.00 €	190.00 €

Le service interne SPANC du SEPECC a été mis en place en 2020 pour permettre la réalisation des nouveaux contrôles en lieu et place des diagnostics réalisés précédemment par la SAUR. Pour mémoire le contrôle périodique est réalisé tous les 10 ans.

Forfait Diagnostics	Tarifs H.T. 2025	Tarifs HT proposés sur 2026
Contrôle périodique/diagnostic	190.00 €	190.00 €
Contrôle de vente	190.00 €	190.00 €
Contrôle d'une installation neuve (projet + réalisation)	400.00 €	400.00 €
Contrôle d'une installation réhabilitée*	400.00 €	gratuit

\*Pour mémoire par délibération du 14 mai 2025, le Comité a choisi de ne plus facturer le contrôle de réhabilitation des installations ANC, l'étude du projet de réhabilitation ainsi que le contrôle de réalisation se feront à titre gratuit.

Les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité.

## **VII. VOTE DU BORDEREAU DES PRIX « TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET AUTRES PRESTATIONS »**

Délibération 2025 04 06

Hausse de + 5% proposée pour tous les tarifs à l'exception du 1.9 qui reste inchangé.

**SEPEC - Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan**
**TRAVAUX DE BRANCHEMENTS "EAU POTABLE" et "ASSAINISSEMENT"**
**BORDEREAU DE PRIX HORS TAXE EN EUROS - PROPOSITION TARIF 2026**

Chap.	Désignation	Unité	tarif 2025	Prop tarif 2026 (+5%)
<b>1</b>	<b>PREPARATION DE CHANTIER - RECOLEMENTS - DIVERS</b>			
1.1	Ouverture de chantier (DICT, autorisation de voirie,...)	Forf.	54.00 €	56.70 €
1.2	Signalisation pour chantier sous voie communale	Forf.	141.00 €	148.05 €
1.3	Signalisation pour chantier sous route départementale	Forf.	353.00 €	370.65 €
1.4	Location de feux tricolores	la journée	102.00 €	107.10 €
1.5	Droit de réouverture	u	35.00 €	36.75 €
1.6	Droit de réouverture après relance abonnement	u	94.00 €	98.70 €
1.7	Contrôle de poteau incendie	u	35.00 €	36.75 €
1.8	Recolement	Forf.	94.00 €	98.70 €
1.9	Indemnisation des frais de déplacement rendez-vous non honoré	Forf.	60.00 €	60.00 €
<b>2</b>	<b>MAIN D'ŒUVRE - TERRASSEMENT - REMBLAITEMENT</b>			
2.1	MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (1 agent)	h	54.00 €	56.70 €
2.2	MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (2 agents)	h	106.00 €	111.30 €
2.3	CAMION (l'heure)	h	95.00 €	99.75 €
2.4	TRACTO	h	95.00 €	99.75 €
2.5	TRACTO BRISE ROCHE	j	1 059.00 €	1 111.95 €
2.6	COMPRESSEUR	h	37.00 €	38.85 €
2.7	INTERVENTION	u	44.00 €	46.20 €
2.8	INTERVENTION LE SAMEDI (1 agent)	u	71.00 €	74.55 €
2.9	INTERVENTION LE DIMANCHE/ NUIT / JOUR FERIE (1 agent)	u	101.00 €	106.05 €
2.10	EVACUATION DES DEBLAI (le m3)	m³	20.00 €	21.00 €
2.11	DECOUPE DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	ml	21.00 €	22.05 €
2.12	DEMOLITION DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	m²	26.00 €	27.30 €
2.13	DEMOLITION DE CHAUSSEE BI-COUCHE Y COMPRIS DECOUPE	m²	21.00 €	22.05 €
2.14	PLUS-VALUE POUR SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (au-delà de 1,30 m profondeur)	dm/ml	12.00 €	12.60 €
2.15	PLUS-VALUE POUR CROISEMENT CABLES OU TUYAUX	u	59.00 €	61.95 €
2.16	PLUS-VALUE POUR LONGEMENT DE CONDUITE à - 0,50 m	ml	28.00 €	29.40 €
2.17	TRANCHEE ASST JUSQU'A 5 ML (y compris remblaiement, tuyaux PVC Ø160, jusqu'à 1,30 m de profondeur)	Forf	706.00 €	741.30 €

2.18	PLUS-VALUE POUR TRANCHEE ASST AU DELA DE 5 ML		ml	77.00 €	80.85 €
2.19	PLUS-VALUE POUR TRANCHEE PAR DEMI-CHAUSSEE SOUS RD		Forf	683.00 €	717.15 €
2.2	BLINDAGE DE TRANCHEE AVEC LE BOUCLIER		m <sup>2</sup>	10.00 €	10.50 €
2.21	PERCEMENT PAR CAROTTAGE DE REGARD EXISTANT		u	318.00 €	333.90 €
2.22	TERRASSEMENT A LA MAIN		m <sup>3</sup>	77.00 €	80.85 €
2.23	SABLE (pour lit de pose et enrobage - le m <sup>3</sup> compacté)		m <sup>3</sup>	47.00 €	49.35 €
2.24	GRAVELETTE		m <sup>3</sup>	47.00 €	49.35 €
2.25	TOUT VENANT (remblai - le m <sup>3</sup> compacté)		m <sup>3</sup>	33.00 €	34.65 €
2.26	GRAVE CIMENT		m <sup>3</sup>	207.00 €	217.35 €
2.27	AUTOCOMPACTANT		m <sup>3</sup>	230.00 €	241.50 €
2.28	1 BOUCHON, 1 BUTEE		u	35.00 €	36.75 €
2.29	PERCEE DE MUR (le dm)		dm	18.00 €	18.90 €
2,30	ROCHE CONCASSÉ 0/20		m3	40.00 €	42.00 €

<b>3</b>	<b>FONTAINERIE - ROBINETTERIE - REGARDS COMPTEUR - CANALISATIONS PRESSION</b>	<b>Référence</b>			
3.1	ECHANGE STANDARD COMPTEUR (15 mm)	u	61.00 €	64.05 €	
3.2	ECHANGE STANDARD COMPTEUR (20 mm)	u	71.00 €	74.55 €	
3.3	ECHANGE STANDARD COMPTEUR (30 mm)	u	244.00 €	256.20 €	
3.4	FOURREAU PVC 100 mm/11,30 (le m.)	ml	6.00 €	6.30 €	
3.5	PRISE EN CHARGE - 15 MM	u	219.00 €	229.95 €	
3.6	PRISE EN CHARGE - 20 MM	u	224.00 €	235.20 €	
3.7	PRISE EN CHARGE - 32 MM	u	272.00 €	285.60 €	
3.8	PRISE EN CHARGE - 40 MM	u	332.00 €	348.60 €	
3.9	TABERNACLE BETON	u	16.00 €	16.80 €	
3.1	CLOCHE DE VANNE	u	16.00 €	16.80 €	
3.11	TETE DE BOUCHE A CLE REHAUSSABLE	u	80.00 €	84.00 €	
3.12	ALLONGE COLLERETTE FONTE	u	57.00 €	59.85 €	
3.13	RACCORD 20/27	ml	15.00 €	15.75 €	
3.14	RACCORD 26/34	ml	24.00 €	25.20 €	
3.15	RACCORD 33/42	ml	34.00 €	35.70 €	
3.16	RACCORD 40/49	ml	51.00 €	53.55 €	
3.17	REGARD SUR COMPTEUR	u	430.00 €	451.50 €	
3.18	REHAUSSE DE REGARD COMPTEUR	u	179.00 €	187.95 €	
3.19	REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON FONTE	u	375.00 €	393.75 €	
3,20	REGARD DIAM. 1000	u	478.00 €	501.90 €	
3,21	REGARD CARRE 800 X 800 AVEC TAMPON FONTE	u	518.00 €	543.90 €	
3,22	REGARD CARRE 1000 X 1000 AVEC TAMPON FONTE	u	645.00 €	677.25 €	
3,23	REGARD CARRE 1200 X 1200 AVEC TAMPON FONTE	u	948.00 €	995.40 €	
3,24	REGARD CARRE 1500 X 1500 AVEC TAMPON FONTE	u	1 601.00 €	1 681.05 €	
3,25	ROBINET ET TE PURGEUR de 25 mm	u	58.00 €	60.90 €	
3,26	ROBINET ET TE PURGEUR de 32 mm	u	104.00 €	109.20 €	
3,27	1 SCELLEMENT ET CONSOLE	u	13.00 €	13.65 €	
3,28	TUYAUX P.E.H.D. (fture sans pose) 15.4/20	ml	4.00 €	4.20 €	
3,29	" 19.4/25	ml	6.00 €	6.30 €	
3,30	" 24.8/32	ml	7.00 €	7.35 €	
3,31	" 31 /40	ml	11.00 €	11.55 €	
3,32	" 38.8/50	ml	15.00 €	15.75 €	
3,33	" 53.6/63	ml	16.00 €	16.80 €	
3,34	" 64 / 75	ml	18.00 €	18.90 €	
3,35	" 76.8/90	ml	19.00 €	19.95 €	
3,36	" 106.6/125	ml	28.00 €	29.40 €	
3,42	KIT COMPOSITE COFFRE PI	u	687.00 €	721.35 €	
3,37	FOURNITURE NOURRICE 2 COMPTEURS	u	137.00 €	143.85 €	
3,38	FOURNITURE NOURRICE 3 COMPTEURS	u	149.00 €	156.45 €	
3,39	FOURNITURE NOURRICE 4 COMPTEURS	u	173.00 €	181.65 €	
3,40	FOURNITURE NOURRICE 5 COMPTEURS	u	200.00 €	210.00 €	
3,41	FOURNITURE NOURRICE 6 COMPTEURS	u	227.00 €	238.35 €	

4	REGARDS DE VISITE ET DE BRANCHEMENT - CANALISATIONS GRAVITAIRES				
4,1	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 A UN DEPART (y compris tampon hydraulique fonte)		u	532.00 €	558.60 €
4,2	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 MULTI- DEPARTS		u	646.00 €	678.30 €
4,3	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE BOITE DE BRANCHEMENT		dm	18.00 €	18.90 €
4,4	. TABOURET 40/40 BETON (y compris tampon hydraulique fonte)		u	455.00 €	477.75 €
4,5	. CONFECTION D'UN TABOURET BORGNE		u	353.00 €	370.65 €
4,6	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN PVC 200/200 mm (y compris réduction et découpe du collecteur)		u	314.00 €	329.70 €
4,7	. TE ORIENTABLE EN FONTE 300 /150 mm (y compris découpe du collecteur)		u	663.00 €	696.15 €
4,8	. TE ORIENTABLE EN FONTE 200 /150 mm (y compris découpe du collecteur)		u	571.00 €	599.55 €
4,9	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN GRES 200/150 mm (y compris adaptateur et découpe du collecteur)		u	357.00 €	374.85 €
4,10	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN		u	1 000.00 €	1 050.00 €
4,11	. REGARD DIAM. 1000 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN		u	1 118.00 €	1 173.90 €
4,12	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE DE REGARD AU DELA DE 1.30 m		dm	62.00 €	65.10 €

5	REFECTIONS				
5.1	. REFECTION CHAUSSEE A L'EMULSION BITUME (bi-couche)		m <sup>2</sup>	19.00 €	19.95 €
5.2	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A FROID		m <sup>2</sup>	43.00 €	45.15 €
5.3	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A CHAUD		m <sup>2</sup>	94.00 €	98.70 €
5.4	. REFECTION CONCASSE 0/25		m <sup>2</sup>	11.00 €	11.55 €
5.5	. DEPOSE ET REPOSE DE PAVES		m <sup>2</sup>	294.00 €	308.70 €

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

## VIII. PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT EAU POTABLE 2026

Délibération 2025 04 07 - Annexe 3

Le PPI a été revu à la hausse pour 2026

Communes	coordonnée	Opérations	TOTAL PROGRAMMES INVEST.		TOTAL DEFENSES HT										
			Travaux HT à planifier	MO. HT	Total HT dépassé	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
PROGRAMME RESERVOIRS		Réhabilitation, rénovation réservoirs usgence 1 (3)	112 900,00 €	31 985,00 €	244 835 €										
PROGRAMME RESERVOIRS		Réhabilitation, rénovation réservoirs tranchés 2 (5)	146 500,00 €	21 975,00 €	158 475 €										
PROGRAMME RESERVOIRS		Réhabilitation, rénovation réservoirs tranchés 3 (5)	113 500,00 €	17 025,00 €	130 525 €										
Dolomieu	OUI	La Nauze	13 000,00 €	105 500,00 €	15 020 €										
Dolomieu	OUI	Rue élé Garlan coûts ASST	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000 €										
Les Avenières		Cigot ENEDIS + Accès au Réseau Fontaine Laurent	359 080,00 €	52 240,00 €	402 595 €										
Montceau		Rénovation Grandjean	135 000,00 €	20 250,00 €	155 250 €										
Saint Chef	OUI	Augmentation du réservoir du Grand Champ et suppression du Marché le Bourg Incls Vie de Châne	1 800 000,00 €	90 000,00 €	2 070 000 €										
Ball Chaff		Ball Chaff	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000 €										
Saligny		Équipements du forage dans bâtiment	130 435,00 €	19 565,21 €	150 000 €										
SEFCC		Mise à jour de la télégestion	18 000,00 €	2 700,00 €	20 700 €										
SEFCC		Sectorisation du Réseau AEP pose de débâtements	50 000,00 €	9 000,00 €	71 000 €										
Derrières	OUI	Travaux de débâtement et débâtement	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500 €										
Soleymieu	OUI	Interconnexion Solvieu-Trept (atténuation modification par Merlin)	1 026 087,00 €	153 913,00 €	1 180 000 €										
St Marcel Bel Aucueil	OUI	Rénovation canal Morézie de la Cure	206 400,00 €	30 960,00 €	237 360 €										
Trept		Rue du Garnier renouvellement	410 000,00 €	61 500,00 €	471 500 €										
Thuellin		Travaux de débâtement et débâtement	1 383 700,00 €	207 750,00 €	1 590 000 €										
Vénérieu 2023		Mise en conformité captage de Grand Marais après étude hydrog.	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500 €										
Vénérieu		1/2 Réservoir La Rivoire augmentation capacité	2 330 000,00 €	379 500,00 €	2 909 500 €										
Vénérieu		1/2 Restructuration réseau grt marais + renouvellement carre + La Rivoire	97 752,00 €	14 850,30 €	112 592 €										
Vénérieu		Augmentation du réservoir de Suppey	1 493 913,00 €	224 086,39 €	1 778 000 €										
Vénérieu		Interconnexion Vénérieu-Monestier (à réparer avec SEA) (1)	1 807 900,00 €	271 185,00 €	2 079 050 €										
Vénérieu		Travaux de débâtement et débâtement	85 000,00 €	12 750,00 €	97 750 €										
Montcera (SOAEP/TOAST)		Aménagement accès garage du bâtiment + zone extérieure	52 560,00 €		52 560,00 €										
PROGRAMME EN.DUV.		RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DIVERS restant à affecter	6 000 000,00 €	473 500,00 €	6 600 000 €										
Salagnon		Chemin de Bagnard dévouement	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500 €										
St Sorlin de Morestel		Chemin du Chêne - bayet	50 000,00 €	9 000,00 €	59 000 €										
Vignieu		Renouvellement canalisations route de l'Etang	290 000,00 €	43 500,00 €	333 500 €										
		TOTAL	20 685 476,59 €	3 049 938,57 €	30 909 915,11 €	112 392 €	3 201 750 €	2 913 000 €	1 985 750 €	2 882 110 €	2 874 750 €	1 398 375 €	1 398 375 €	100 000 €	600 000 €

Le total des investissements à prévoir s'élève à 30 millions. La réhabilitation des réservoirs s'élève à environ 560 000 € dont 260 000 € prévus en 2026.

Des travaux de renouvellement de conduite à Thuellin pour 402 000 €, 21 000 € pour la mise à jour de la télégestion, 71 000 € pour la sectorisation du réseau, à 237 000 € sur Trept, rue du Garnier pour un renouvellement de conduite et sur Vénérieu, un dévoiement est prévu chemin de Rochevieille pour une canalisation cassante qui passait en terrain privé, l'entreprise qui travaillait pour nous sur un chantier

de renouvellement et mise en séparatif dans le secteur pouvait faire les travaux dans la continuité pour un montant de 112 000 €. Sur Vézeronce-Curtin, une réfection de voirie est prévue au Cholard, il est judicieux de renouveler la conduite en amiante-ciment en même temps pour 98 000 €. L'aménagement des locaux pour 31 000 €, à Salagnon un dévoiement de conduite chemin du Rapillard est à prévoir pour 57 500 €, à Saint Sorlin de Morestel, chemin du Château et du Bayet, un renouvellement de conduite pour 69 000 €. A Vignieu, il était prévu initialement un chantier de 333 000 € qui a été repoussé en 2027 au profit des travaux de la rue du Garnier à Trept qui sont combinés à des travaux d'enfouissement de réseau sec.

M. GIRAUD souligne que le renouvellement de l'amiante-ciment est un challenge mais à la SEMIDAO, le problème des canalisations en PVC collé, qu'il va falloir remplacé également, a été soulevé. Ces canalisations atteignent 40 ans ou plus et peuvent dégager des composés toxiques.

Les agents techniques soulignent qu'ils ne s'agit pas de PFAS (polluants que l'on retrouve dans les nappes) mais de CVM (chlorure de vynile monomère) qui peut être relargué par les PVC fabriqués avant 1980 lorsqu'ils se dégradent.

En l'absence d'autres questions, le PPI eau potable est approuvé à l'unanimité.

## IX. PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2026 - Délibération 2025 04 08 - Annexe 4

Le PPI assainissement a également été revu à la hausse. Le total des travaux à prévoir s'élève à plus de 11 millions. Pour 2026, est prévu une première tranche pour la réhabilitation des postes de refoulement pour un montant de 452 000 € (la réhabilitation totale atteignant 1 millions d'euros). Actuellement nous disposons de 9 schémas directeur d'assainissement différents élaborés à différentes périodes et cela pose un problème lors de nos demandes de subventions qui nécessitent un schéma directeur de moins de 10 ans, aussi il est impératif de prévoir un schéma directeur global pour un coût de 350 000 €. Les travaux d'aménagement du siège sont prévus pour 21 000 €, à Vignieu le chantier initialement prévu de chemisage du réseau assainissement est repoussé en 2027 au profit des travaux Rue du Garnier à Trept dont la première tranche est avancée en 2026 en raison de travaux coordonnés avec l'enfouissement des réseaux secs. Ce qui représente 1 125 193 €.

### PPI ASSAINISSEMENT

REVISION 24/10/2022 avec Président et 10ch

Commune	Secteur	Opération	Travaux à effectuer	TOTAL PROGRAMMES INVEST. Instancé			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
				Travaux HT (valeur 2023)	MO. HT	Total HT											
Dollonieu	Le Nozon	Mise en séparatif		250 000 €	52 500 €	402 500 €											
Dollonieu	Rue des Forges	Mise en séparatif		410 000 €	61 500 €	471 500 €											
Dollonieu	Rue des Curtans	Mise en séparatif		525 000 €	78 750 €	603 750 €	669 750 €										
Montmarie	Chemin de la Gare	Mise en séparatif/Chambre de guidage		200 000 €	30 000 €	230 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Chemin de la Gare	Mise en séparatif/Chambre de guidage		15 000 €	3 000 €	18 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		30 000 €	4 500 €	34 500 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Rabatoufleu	Variates/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		75 000 €	11 250 €	86 250 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	La Gare	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		30 000 €	4 500 €	34 500 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Églantine	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		15 000 €	2 250 €	17 250 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Fontenoy/Nordouze	Barres de guidage/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		40 000 €	6 000 €	46 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Fontenoy/Sudouze	Barres de guidage/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		30 000 €	4 500 €	34 500 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Sekand	Portage en ligne		25 000 €	3 750 €	28 750 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Blanchetière	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve		25 000 €	3 750 €	28 750 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Vieux Salinier	Barres de guidage/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		20 000 €	3 000 €	23 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Vieilleuse	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve		20 000 €	3 000 €	23 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Le Vieux	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage		30 000 €	3 000 €	33 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000 €	115 000 €											
MEYRIEUX-LE-TOUR	Montbouloz	Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de la cuve/Chambre de vanne/éliminatrice/Chambre de guidage/Chambre de ventiler		100 000 €	15 000												

**X. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT -**  
 Délibération 2025 04 09

Il convient d'opérer 2 décisions modificatives sur le budget ASSAINISSEMENT :

- La 1<sup>e</sup> pour régulariser une avance forfaitaire versée en 2018 par le biais du compte 238 qui n'a jamais été soldée.
- La 2<sup>e</sup> pour alimenter le chapitre 012, insuffisant en raison du changement de répartition des charges de personnel entre les budgets eau et assainissement.

38250	SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN	DM n°3 2025
Code INSEE	BUDGET ASSAINISSEMENT	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**REGUL 238-041 IMPUTATION ERRONNEE 2018**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
D-2154 : Matériel industriel	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-51 500,00 €</b>		<b>-51 500,00 €</b>

En l'absence de questions, la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

**XI. MODALITES D'APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC - Délibération 2025 04 10**

Délibération actuelle pour ERP

Groupe scolaire	1 PFAC	Par tranche de 10 classes
Lieux de vie permanent en collectivité se rapporter à un	$\frac{1}{2}$ PFAC	Par tranche de 5 lits ou pensionnaires ou emplacements

nombre de lits, de pensionnaires ou d'emplacements (EHPAD, maison de soin, hôpital, hospice, maison de soin, structure d'accueil de personnes handicapées, congrégation, communauté, hôtel, camping....)		
Maison médicale	1 PFAC	Par tranche de 5 praticiens
Gymnase, salle de sports, salle des fêtes, équipements sportifs (vestiaires, club house, buvette...)	1 PFAC	
Commerce, artisanat	1 PFAC	
Autre cas non répertorié	Tarif évalué par commission	

Il conviendrait de définir le nombre de PFAC à appliquer pour les autres cas non répertoriés tels que, locaux associatifs, grandes surfaces, entreprise, .....

Il est proposé d'appliquer 1 PFAC pour un local associatif, et 1 PFAC par tranche de 10 salariés pour les entreprises et grandes surfaces.

M. CARRAS souligne la disproportion entre le tarif de 1 PFAC par tranche de 10 classes comparé à 1 PFAC par tranche de 10 salariés.

Un échange s'ensuit sur les difficultés de fixer un tarif juste.

En l'absence d'autres questions, la proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

## **XII. REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR, LA TOUR-DU-PIN et SAINT JEAN-DE-SOUDAIN A LA CC DES VALS DU DAUPHINE - Délibération 2025 04 11**

Pour mémoire le SEPECC facture et encaisse les redevances assainissement des communes de La Chapelle de la Tour, La Tour du Pin et Saint Jean de Soudain pour le compte de la CC des Vals du Dauphiné et lui reverse le montant de ces redevances chaque année.

Il a été convenu que seules les sommes effectivement encaissées sur 2025 seraient reversées par le SEPECC au VDD.

Pour la période de facturation du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2025), les sommes encaissées par le SEPECC s'élèvent à : **243 211.84 € H.T., 267 528.39 € T.T.C.**

Le versement aux VDD des redevances assainissement encaissées pour un montant TTC de 267 528.39 € est approuvé à l'unanimité.

## **IX. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A SALAGNON A CELLNEX (modification)**

Délibération 2025 04 12

Une délibération avait été prise le 14/05/2025 pour autoriser le Président à signer l'acte de vente à la société CELLNEX d'une parcelle de terrain de 50 m<sup>2</sup> sur laquelle est implantée son infrastructure de téléphonie mobile pour un montant de 40 000 €.

Pour mémoire, la société FREE a transféré tous ses actifs à CELLNEX, qui en est donc devenue la propriétaire. Par conséquent, l'infrastructure de téléphonie mobile située sur notre terrain AH 435 à SALAGNON appartient désormais à CELLNEX.

Actuellement, nous avons un accord garantissant un loyer annuel de 3 570 € jusqu'en 2033.

Conformément à leur stratégie de gestion foncière, ils nous ont soumis une offre d'acquisition concernant la portion du terrain qui supporte l'antenne. De plus, cette vente nous protège d'une perte de revenus locatifs si jamais cette antenne venait à être démantelée.

Il s'avère que l'achat d'une parcelle détachée de la parcelle AH 435 a dû être revue pour ne céder que 38 m<sup>2</sup> afin qu'ils n'empiètent pas sur nos canalisations. Cette nouvelle surface leur suffit avec un prix de vente ramené à 30 400€

Etant convenus à leur charge :

- Les honoraires du géomètre-expert pour procéder à la division parcellaire et à la servitude de passage et de tréfonds
- Les frais de notaire
- Les droits et taxes relatifs à la publicité foncière

Il est proposé de délibérer de nouveau pour valider la vente de cette nouvelle parcelle ramenée à 38 m<sup>2</sup> suivant les conditions précitées.

**A l'unanimité, les membres du Comité approuvent les modifications proposées.**

**X. IRRECOUVRABLES - Délibération 2025 04 13**

Le 23/09/2025, une liste de créances irrécouvrables nous a été communiquée par le SGC de la Tour-du-Pin pour les valeurs suivantes au BUDGET EAU

Compte	N° liste	Type de poursuites sur créances	Total TTC	
6541	Numéro de la liste 7435370311	Allocation en non-valeur « traditionnelle » (Surendettement et décision effacement de dette ; combinaisons infructueuses d'actes, RA inférieur au seuil de poursuites)	3 953,28 €	
6541	Numéro de la liste 7463525711	Créances qualifiées juridiquement éteintes (Liquidation judiciaire)	22,81 €	
TOTAL.....			<u>3 976,09 €</u>	
Numéro de la liste 7435370311	MONTANTS TTC	TVA	MONTANTS HT	Montants TVA
EAU	2 087,21 €	5,50%	1 978,40 €	108,81 €
ASST	1 795,62 €	10%	1 632,38 €	163,24 €
TRAVAUX	70,45 €	20%	58,71 €	11,74 €
	<u>3 953,28 €</u>		<u>3 669,49 €</u>	<u>283,79 €</u>
Numéro de la liste 7463525711	MONTANTS TTC	TVA	MONTANTS HT	Montants TVA
EAU	22,81 €	5,50%	21,62 €	1,19 €
ASST	- €	10%	- €	- €
TRAVAUX	- €	20%	- €	- €
	<u>22,81 €</u>		<u>21,62 €</u>	<u>1,19 €</u>

Même si l'irrécouvrabilité est observée au niveau du budget principal de l'eau, certaines lignes de facturation se rapportent à la section assainissement.

Aussi il est proposé la répartition suivante :

Réf. Listes	Part EAU	Part Assainissement
Liste 7435370311	2 037,11 €	1 632,38 €
Liste 7463525711	21,62 €	-

Montant de TVA totale à récupérer sur irrécouvrables = 284,98 €

Après avoir constaté les motifs d'irrécouvrabilité, il revient au Conseil de délibérer pour émettre les mandats correspondants et constater la perte.

M. GIRAUD demande quel est le niveau d'impayés global.

Le Président indique que les impayés s'élèvent à 578 000 € actuellement. Florence BOSSY rappelle que l'admission des créances en irrécouvrables n'arrêtent pas les poursuites.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité les listes de créances irrécouvrables transmises par le Trésorier et demandent au Président d'émettre les mandats correspondants.

## **XI. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - Délibération 2025 04 14**

Le secrétariat technique est actuellement assuré par un agent dont la fiche de poste comprend également des tâches de terrain comme le contrôle de la qualité de l'eau. L'emploi d'un agent supplémentaire se consacrant à temps plein au secrétariat technique (accueil téléphonique, devis/facture de travaux, suivi des plannings...) s'avère indispensable pour un suivi correct du secrétariat et décharger la Responsable des services techniques de tâches administratives de secrétariat chronophages.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, poste pouvant être pourvu par un contractuel.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, poste pouvant être pourvu par un contractuel.

## **XII. CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERCONNEXION ENTRE LE SEA ET LE SEPECC A FAVERGES** Délibération 2025 04 15 - Annexe 5

Une convention relative à la vente d'eau en gros au niveau de l'interconnexion entre le SEPECC et le Syndicat des Eaux des Abrets a été élaboré conjointement par les deux syndicats. Elle fixe les modalités techniques et financières de fourniture d'eau entre les deux syndicats.

Il y a lieu de délibérer pour approuver cette convention et autoriser le Président à signer cette convention.

En l'absence de questions, la convention proposée est approuvée à l'unanimité.

## **XIII. CONVENTION AVEC TOTEM/ORANGE POUR LA FACTURATION DES ACCES AUX OUVRAGES** Délibération 2025 04 16

Une délibération avait été prise le 25/09/2024 (DEL\_2024\_04\_08) pour autoriser le Président à modifier l'avenant de 2021, sur la convention de 2015 avec ORANGE, en vue de modifier les modalités d'accès au site du réservoir du Lancelot où sont installées leurs antennes.

Il s'agissait de facturer à l'opérateur téléphonique la mise à disposition d'un agent du syndicat pour accompagner l'intervenant ORANGE.

TOTEM qui gère le parc des antennes de l'opérateur téléphonique a refusé la signature de cet avenant et proposé un nouvel accord financier dont les termes ne donnaient pas vraiment satisfaction. Le Bureau propose de soumettre les conditions suivantes à TOTEM :

- Révision du loyer à 3 600 €/an au lieu des 3 689,56 € atteints en 2025 par suite des indexations successives
- Forfait de 1 000 € par pack de 10 visites sur site. Majoration en cas d'urgence à + 100 € soit 2 fois le tarif.
- Indexation du loyer sur la base de l'ICC
- Renouvellement du contrat de location pour une période de 9 ans au lieu de 12 ans qui est leur proposition.

M. LELONG demande si le tarif du forfait de visite couvre la mise à disposition d'un agent.

Maria FORNELL indique que cela varie si l'agent doit simplement ouvrir le portail pour laisser l'accès à l'extérieur du site ou si l'agent doit accompagner l'intervenant car il doit accéder à l'intérieur de nos installations. Dans le deuxième cas, il y a une facturation à l'heure.

La convention proposée pour la mise à disposition de nos sites à TOTEM/ORANGE est approuvée à l'unanimité.

#### **XIV. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS 2026 DU CAPTAGE DE SERMERIEU** Délibération 2025 04 17 - Annexe 6

Il est rappelé aux membres du Comité l'ensemble des démarches entreprises pour protéger la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine puisée sur le captage de Sermérieu, classé prioritaire au SDAGE Rhône-Méditerranée.

- L'année 2018 a permis de lancer la démarche partenariale et les actions en direction des agriculteurs. Entre 2019 et 2023, la dynamique a été maintenue via des actions phares, portant notamment sur l'optimisation des prairies et par la mise en place de baux environnementaux.
- En 2024, un pic de nitrates, principalement causé par un retournement de prairie, a conduit à la mise en place d'actions agricoles axées sur des réflexions de sursemis de prairies.
- En 2025, l'accent a été mis sur la réalisation des actions de sursemis afin de favoriser le renouvellement des prairies et d'éviter de nouveaux retournements.
- En 2026, l'objectif est de poursuivre les actions de réalisation et de suivi des sursemis, tout en assurant un accompagnement plus global sur les prairies afin de limiter les retournements susceptibles d'impacter la qualité de l'eau. D'autres actions seront également engagées, notamment autour de la fertilisation des cultures et de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Le budget prévisionnel, annexé à la présente délibération, intègre ces actions.

Toutes ces actions sont menées essentiellement par la Chambre d'Agriculture et pilotées par l'EPAGE. Il s'agit de promouvoir auprès des agriculteurs les bonnes pratiques, de leur proposer des baux environnementaux. Les parcelles concernées sont soit dans le périmètre de protection du captage soit appartiennent à l'aire d'alimentation.

Afin de financer les actions 2026, le syndicat souhaite effectuer une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan pourra bénéficier d'une demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse. Le coût de la réalisation des actions 2026 est estimé à 17 863,5 € TTC (16 702,5 € HT) et la subvention à 12 504,45 € TTC maximum (11 691,75 HT).

**En l'absence d'autres questions, les membres du Comité approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'AERMC pour financer les actions de protection du captage prioritaire de Sermérieu.**

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget du Syndicat n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférent au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2025, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026.

Ces autorisations portent sur les montants suivants :

### BUDGET EAU

Chapitres	Crédits votés + BP + DM 2025	RAR au 31/12/2024	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts 2025 : 25 %
D20	42 000.00 €	- €	42 000.00 €	<b>10 500.00 €</b>
D21	574 339.00 €	10 139.00 €	564 200.00 €	<b>141 050.00 €</b>
D23	7 421 769.24 €	1 098 667.78 €	6 323 101.46 €	<b>1 580 775.37 €</b>

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitres	Crédits votés + BP + DM 2025	RAR au 31/12/2024	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts 2025 : 25 %
D20	17 000.00 €		17 000.00 €	<b>4 250.00 €</b>
D21	275 131.48 €	1 145.20 €	273 986.28 €	<b>68 496.57 €</b>
D23	2 041 312.99 €	483 449.99 €	1 557 863.00 €	<b>389 465.75 €</b>

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les autorisations de mandater les dépenses d'investissement pour 2026 proposées.

### X. INFORMATIONS AU COMITE

Reprise de la facturation assainissement des communes de La Tour du Pin, La Chapelle de la Tour et Saint Jean de Soudain par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Pour mémoire les redevances assainissement des communes de La Tour du Pin, La Chapelle de la Tour et Saint Jean de Soudain encaissées par le SEPECC pour le compte des VDD sont enregistrées dans nos recettes budgétaires depuis des années alors que cela n'est pas réglementaire comptablement, la Trésorerie nous a interpellé sur ce sujet fin 2024. D'autre part, nous reversions les redevances titrées, le SEPECC supportant les impayés en lieu et place des VDD, ce qui a été l'objet d'une première rencontre avec les VDD. Une double facturation a été envisagée comme le font plusieurs syndicats autour de nous. Poursuivre avec une seule facturation comme le souhaitait les VDD nécessitait la dissociation des deux sommes et était, en pratique, très compliquée pour nos services comme pour les abonnés, puisque le SEPECC étant en régie de recettes, les abonnés de ces communes n'ayant pas d'abonnement à l'assainissement auraient pu venir payer au Syndicat quand les abonnés disposant de l'assainissement collectif auraient dû aller payer en Trésorerie, la gestion comptable de ces factures étant également différentes suivant le raccordement ou non de l'abonné à l'assainissement. Les solutions proposées par la Trésorerie, au nombre de trois, pour maintenir une seule facturation étaient irréalisables. Seule une proposition semblait possible mais expérimentée une seule fois par la SNCF. Le coût en personnel du maintien d'une facturation unique n'est pas négligeable, estimé à un tiers de temps plein entre l'accueil, la régisseuse et la gestion comptable. Plusieurs rencontres ont eu lieu et la double facturation a finalement été retenue. Tout ceci n'est pas encore délibéré, ce n'est pas acté, les techniciens des services se sont réunis pour convenir d'une articulation réalisable. Les abonnés mensualisés ayant déjà payés plusieurs acomptes, il est proposé que le SEPECC poursuive les prélèvements pour ces abonnés jusqu'à la fin de la période de facturation soit juin 2026, les sommes étant ensuite reversées aux VDD, ce qui laisse le temps aux VDD de mettre en place la mensualisation pour ces abonnés pour la période suivante. Les abonnés non mensualisés seraient repris dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette proposition va être soumise au Trésorier. L'application informatique est la même dans les deux collectivités ce qui facilite les transferts. Les relevés de compteur seront toujours effectués par le SEPECC et les index transmis chaque année aux VDD pour leur propre facturation. Un fichier sera transmis via un fftp sécurisé aux VDD pour intégrer directement les nouveaux index. Il était d'abord envisagé de commencer la facturation par les VDD en juillet mais la période de relève étant d'avril à mai de l'année suivante, si le SEPECC facturait l'estimation de janvier 2026 il serait compliqué pour les VDD de facturer uniquement la relève en juillet : il faut que les VDD aient l'entièvre gestion de l'année. L'accent a été mis pour que le transfert soit le plus simple possible pour les abonnés. Une information auprès des mairies a déjà été faite, les abonnés seront également informés par un courrier co-signé des deux collectivités. Une convention commune devrait également fixer les modalités de fonctionnement entre le SEPECC et les VDD.

Mme TISSERAND a été étonné de recevoir le courrier d'information en mairie stipulant que la double facturation serait actée au 01/01/2026 alors que côté VDD cette information n'avait pas été communiquée.

M. LELONG indique que le conseil communautaire aura lieu la semaine suivante.

M. MONIN demande si cela est réalisable au 01/01 du côté des VDD.

Florence BOSSY indique que la mise en place pourrait être finalisée pour le 31/01, date habituelle des facturations estimatives. Les modalités de facturation des VDD sont proches des pratiques du SEPECC, avec une estimation d'environ 40 %, conformément aux derniers échanges avec les techniciens des VDD réunis la veille.

Le SEPECC propose de regrouper l'abonnement au service d'assainissement des VDD avec celui du service des eaux du SEPECC via l'abonnement en ligne, dont le lancement est imminent. Cette démarche vise à simplifier les formalités pour les abonnés.

À ce stade, il s'agit de propositions qui devront encore être précisées entre les 2 collectivités.

Question : d'autres communes hors VDD sont dans ce même cas ?

Florence BOSSY explique que cette double facturation est déjà utilisée sur la commune de RUY-MONTCEAU (facturation eau SEPECC- assainissement SEMIDAO), c'est également le cas du SEA avec le Pays Voironnais, le Syndicat du Thiers est également concerné.

Une discussion s'ensuit sur l'articulation de ce transfert, les délibérations à prendre pour acter de ce changement, la légitimité des VDD à facturer l'assainissement collectif aux abonnés de ces trois communes.

Florence BOSSY rappelle que le SEPPEC encaissait les redevances assainissement de ces trois communes pour le compte des VDD qui détient la compétence assainissement bien qu'aucune convention n'encadre cette pratique. À ce jour, aucun abonnement au nom des VDD n'avait été souscrit par les abonnés. Les informations relatives à l'assainissement étaient transmises par le SEPECC en même temps que l'abonnement eau, après communication des tarifs par les VDD

M. LELONG souligne que la double facturation n'était pas la volonté politique des VDD

#### Taxe GEMAPI

Le Président explique qu'il a été informé par la FNCCR qu'une taxe pour financer la compétence GEMAPI appliquée sur la facture d'eau potable est en projet.

La compétence GEMAPI est actuellement financée via une participation sur la taxe foncière donc payée uniquement par les propriétaires. Par le biais de cette nouvelle taxe tous les abonnés à l'eau potable seront impactés.

Le Président souhaitait informer le Comité de ce projet de loi.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

M. GIRAUD informe que sur RUY, qui est géré par la SEMIDAO, pour l'eau comme pour l'assainissement, la facture d'eau pour 120 m<sup>3</sup> s'élève en 2025 à 255 € et en assainissement à 335 € soit un total de 590 €.

Il faut noter que sur la SEMIDAO il n'y a pas de part fixe. M. GIRAUD indique que la mise en place d'une part fixe a été discutée en Conseil Communautaire mais a finalement été rejetée alors qu'elle aurait permis de doper les investissements.

Un échange s'ensuit sur les différences de fonctionnement, les différences de structures des collectivités plus ou moins urbaines.

Mme GAUDET voulait signaler les messages circulant sur les réseaux sociaux à Faverges, d'abonnés se plaignant d'une eau souvent trouble à la suite des travaux réalisés par le SEPECC et s'inquiétant de son innocuité. Un supplément de communication sur le sujet éviterait la prolifération de tels messages sur les réseaux.

Le Président s'étonne de ne pas avoir eu de retour à son niveau, les services techniques indiquent avoir eu un appel.

Il est souligné qu'une eau trouble est fréquente après la remise en eau des canalisations, il s'agit d'air restée piégée dans les canalisations. Il suffit de laisser reposer l'eau à l'air libre pour qu'elle se clarifie, dans tous les cas elle reste parfaitement potable.

Une communication sera prévue.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance.

Le secrétaire,  
Louis BALLY



Le Président,  
Patrick FERRARIS



--ooOoo--

**ANNEXE 1 : INDICATEURS COMPARATIFS des SYNDICATS ET REGIE EAUX**  
**Sources RPQS 2024**

RPQS 2024	EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	Nombre abonnés eau	Linéaire réseau eau (km)	Nb abonnés eau au km	Nombre abonnés assainissement collectif	Linéaire réseau (km)	Nb abonnés au km
SEPECC	14 436	522	27.66	7 032	199	35.34
VDD	13 422	227	59.13	10 997	156	70.53
SEA	16 865	485	34.77	11 166	213	52.42

Rural = part abonnent 40% ; urbain = 30 %

Volume facturés (m3)	2024	Conso moyenne par abonné	Prix m3 TTC fact. 120 m3 Indicateur D102.0	2024	Conso moyenne par abonné	Prix m3 TTC fact. 120 m3 Indicateur D102.0
SEPECC	1 578 389	109.3	2.74 €	670 671	95	4.16 €
VDD	1 464 914	109.1	2.68 €		-	3.32 €
SEA	1 882 471	111.6	2.63 €			3.11 €
Moyenne nationale SISPEA		2.46 €				

Attention sur le RPQS le chiffre des VDD n'est pas indiqué pour une fact de 120 m3, il est bien de 2,54 €/m3 et non 1,99 €

COMPOSITION DES RESEAUX	MATERIAUX en ml																	
	Amiante-ciment	Fonte ductile	Fonte grise	PVC	PEHD	SEPECC	Amiante ciment	Béton	Fonte	Grès	Grès/fonte	Grès/PVC	PEHD	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC/Fonte	Acier
SEPECC	34%	28%	12%	24%	2%	SEPECC	4 425	32 066	35 904	77 820	1 717	83	125	342	859	44 528	1 105	
VDD							2.2%	16.1%	18.0%	39.1%	0.9%	0.0%	0.1%	0.2%	0.4%	22.4%	0.6%	
SEA	0.41%	42%	49%	5.15	Aacier : 1,24%	SEA	3 167	3 929	11 843				382			2 153		94
							14.7%	18.2%	54.9%				1.8%			10.0%		0.4%
	Type réseaux	Unitaire	Séparatif															
	SEPECC																	
	VDD																	
	SEA																	

NB OUVRAGES	Ressources	Réservoirs	PR	STEP boues activées	Lits planté roseaux	Lagunages
SEPECC	7	24	37	2	5	3
VDD	9	45	23	3	4	6
SEA	6	14	45	1	4 autres	

ENDETTEMENT	2024	Encours dettes au 31/12/2024	Epargne brute	Capacité désendettement	Encours dettes au 31/12/2024	Epargne brute	Capacité désendettement
SEPECC		7 800 023 €	1 527 502 €	5,10 ans	12 964 037 €	1 406 578 €	9,21 ans
VDD		2 970 554 €	1 053 858 €	2,82 ans	10 039 208 €	1 632 255 €	6,15 ans
SEA		14 432 850 €	1 365 374 €	11 ans	14 933 796 €	1 188 248 €	13 ans

Prod. Excep (2024)

**P107.2 : TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT des RESEAUX (moyenne de 5 ans)**

2024	Taux	Nb années pour renouvellement total
SEPECC	0.80%	125
VDD	0.22%	455
SEA	0.43%	233
Sispea moyenne n	0.68%	

## ANNEXE 1 : EVOLUTIONS DES TARIFS SUR LA PERIODE 2016/2025 SEPECC/VDD

### EAU

	SIEDM				SEPECC											
	2016	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026	
				SIE LAC MORAS	SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM					
Abonnement domestique EAU - PART FIXE EAU le m3	71.62 € 1.04 €	73.77 € 1.07 €	75.98 € 1.10 €	54.82 € 0.99 €	76.36 € 1.11 €	60.44 € 1.04 €	77.51 € 1.13 €	66.65 € 1.08	78.67 € 1.15 €	73.50 € 1.13 €	79.85 € 1.16 €	92.63 € 1.36 €	97.26 € 1.43 €	102.12 € 1.52 €	105.18 € 1.60 €	

La redevance de prélèvement était incluse dans les tarifs du m3 votés par le SEPECC avant 2025 (contrairement aux VDD) aussi elle a été déduite sur la base de 0.07 €/m3 facturé pour permettre la comparaison.

	Vallons de la tour			VDD															
	2016	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025			
				Secteur "plaines"	Secteur "collines" ex SHB														
Abonnement domestique EAU location compteur TOTAL PART FIXE EAU le m3	33.61 € 15.25 €	33.61 € 15.25 €	33.61 € 15.25 €	33.61 € 15.25 €	80.78 € INC	80.78 € INC	80.78 € INC	48.86 € 1.19 €	48.86 € 1.01 €	48.86 € 1.19 €	48.86 € 1.01 €	57.39 € 1.22 €	60.27 € 1.21 €	57.79 € 1.21 €	59.95 € 1.50 €	63.86 € 1.50 €	65.30 € 1.65 €	64.22 € 1.65 €	64.94 € 1.73 €

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	SIEDM				SEPECC											
	du 01/07/2015 au 31/12/2016	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026	
				SIE LAC MORAS	SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM	SECTEUR MORAS	SECTEUR SIEDM					
Abonnement domestique ASST ASST le m3	59.75 € 1.22 €	62.74 € 1.28 €	66.50 € 1.36 €	17.09 € 1.51 €	83.79 € 1.71 €	34.18 € 1.80 €	97.20 € 1.98 €	50.38 € 1.93 €	101.11 € 2.06 €	74.25 € 2.08 €	105.19 € 2.15 €	119.92 € 2.45 €	125.92 € 2.57 €	132.22 € 2.70 €	136.19 € 2.78 €	

	Vallons de la tour			VDD													
	2016	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
				Secteur "plaines"	Secteur "collines" ex SHB												
Abonnement domestique ASST ASST le m3	60.00 € 1.75 €		60.00 € 1.80 €	60.00 € 1.83 €	122.72 € 1.53 €	60.00 € 1.88 €	122.72 € 1.58 €	60.00 € 1.88 €	122.72 € 1.58 €	62.76 € 1.93 €	89.71 € 1.92 €	65.52 € 2.12 €	85.73 € 2.12 €	68.27 € 2.18 €	81.75 € 2.18 €	71.64 € 2.24 €	78.38 € 2.24 €